



# Mémoire présenté dans le cadre du chantier sur l'aide financière aux études

---

**Mai 2013**

Université   
de Montréal

---

|  |   |
|--|---|
| PRÉAMBULE.....   | 3 |
| 1. DISTRIBUER LA BONIFICATION DE 25M\$.....                            | 4 |
| 2. OPTIMISER L'AFE.....  | 5 |
| 3. AMÉLIORER LA SENSIBILISATION DES ÉTUDIANTS ET DE LEURS PARENTS..... | 7 |
| CONCLUSION .....   | 7 |

## Préambule

Dans l'accomplissement de sa mission, l'Université de Montréal (UdeM) souscrit pleinement à la vision selon laquelle toute personne qui a le désir et la capacité d'entreprendre des études supérieures puisse accéder à un enseignement universitaire de qualité. Pour ce faire, l'UdeM est sensible à l'importance des programmes de l'Aide financière aux études (AFE), non seulement dans une perspective d'accessibilité, mais aussi pour favoriser la persévérance et la réussite des étudiants. En effet, bien que l'accessibilité aux études supérieures soit loin de se résumer uniquement par des aspects financiers, ceux-ci y occupent une place importante, et ce dès la période de décision quant à la poursuite des études et jusqu'à l'obtention du diplôme. Ils peuvent jouer un rôle majeur dans la décision de poursuivre ou d'abandonner ses études à toutes les étapes de ce continuum.

Nous considérons que le système québécois d'aide financière aux études est généreux et généralement équitable dans le soutien aux étudiants. Il demeure toutefois perfectible. Ainsi, au cours des dernières années, nous avons constaté à l'UdeM une hausse importante des demandes d'aide financière de la part de nos étudiants (16 904 demandes en 2011-2012 comparativement à 13 506 demandes en 2009-2010, soit une augmentation de 25 %), de même qu'un accroissement de la complexité des situations rencontrées par nos conseillers en aide financière. Au fil de la démocratisation de l'enseignement supérieur au Québec, notre population étudiante est en effet devenue de plus en plus hétérogène et de nouveaux besoins de soutien ont émergé.

Devant l'importance de l'AFE pour l'accessibilité et la réussite de nos étudiants et au vu des vastes chantiers qui ont cours en ce moment autour de l'enseignement supérieur, nous avons choisi de présenter un mémoire en trois sections. La première section portera directement sur le mandat du comité, soit de : « ... *proposer, en collaboration avec les associations étudiantes, des dispositions pour la mise en œuvre de la bonification de 25 M \$ des programmes de l'Aide financière aux études. Ces dispositions devront respecter les balises suivantes :*

- *Afin d'en accélérer l'application, les bonifications ne devront pas nécessiter de modifications législatives;*
- *Elles devront s'inscrire à l'intérieur des balises des programmes de l'Aide financière aux études actuellement en place;*
- *Elles devront être équitables pour tous les étudiants;*
- *Elles devront être réalisables et soutenables à long terme pour le MESRST. »<sup>1</sup>*

La seconde section élargira un peu la perspective, pour proposer une réflexion autour des bonifications ou des aménagements au système en vue de mieux soutenir nos étudiants et d'améliorer plus globalement le fonctionnement de l'AFE. Enfin, dans une troisième section, nous aborderons les notions de sensibilisation et d'éducation qui nous apparaissent nécessaires pour améliorer l'accessibilité financière aux études. Bien qu'un peu plus éloigné du mandat de

---

<sup>1</sup> Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie du Québec. Chantier sur l'aide financière aux études. (en ligne) <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/le-sommet/les-chantiers-de-travail/laide-financiere-aux-etudes/> (page consultée le 22 avril 2013)

ce comité, nous croyons fermement qu'il ne faut pas négliger cet aspect, important entre autres pour les étudiants dits de première génération.

## 1. Distribuer la bonification de 25M\$

À court terme, quelques éléments nous semblent prioritaires pour une bonification des programmes d'AFE. Il est clair que la mise en œuvre de toutes les propositions présentées ici dépasserait le cadre des 25M\$ proposés, mais nous croyons qu'une combinaison à l'intérieur de ces éléments permettrait de mieux soutenir nos étudiants et dans certains cas d'améliorer l'équité dans la distribution des sommes disponibles. Les mesures proposées visent en effet différents groupes d'étudiants.

- Il nous apparaît important d'augmenter le revenu protégé, qui est actuellement de 1110 \$ par mois et qui n'a pas été revu depuis 2004. Cette mesure n'est plus en phase avec la réalité des étudiants actuels, qui occupent dans une forte proportion un emploi durant les mois d'études. De plus, nous croyons que de travailler « raisonnablement » peut avoir un effet positif sur la poursuite des études et sur l'insertion en milieu professionnel, en particulier si le travail est en lien avec le champ d'études. De même, savoir que l'on va disposer de ressources financières suffisantes permet de réduire le stress et l'anxiété, favorisant aussi la réussite des études. Il va de soi cependant que le nombre d'heures de travail doit être limité pour ne pas entrer en conflit avec les études. C'est pourquoi à l'UdeM nous visons à ce que nos étudiants ne travaillent pas plus de 15 heures par semaine pendant les trimestres d'études, ce qui correspond aussi au plafond imposé par plusieurs organismes subventionnaires pour les étudiants boursiers.

À l'UdeM, l'augmentation du revenu protégé faciliterait notamment la mise en œuvre de notre stratégie de « financement intégré » aux cycles supérieurs, qui vise à assurer à chacun de nos étudiants dans les programmes de formation à la recherche de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles un revenu minimal pendant la durée normale de leur programme d'études. Ce financement peut provenir de différentes sources, dont des bourses et du travail d'auxiliariat d'enseignement ou de recherche par exemple. Il permet à l'étudiant de se consacrer de façon plus intensive à ses études, tout en acquérant une certaine expérience de travail, souvent connexe à son domaine d'études. Ce soutien financier permet ainsi de réduire la durée des études et d'en améliorer la réussite.

Dans la même perspective, une autre avenue qui nous apparaîtrait intéressante serait la bonification du Programme études-travail. Très populaire, ce programme permet aux étudiants de travailler à temps partiel sur le campus. En les aidant à occuper un emploi sur le campus, il offre non seulement un soutien financier, mais aussi une plus grande intégration à la vie universitaire, ce qui représente un autre facteur favorisant la réussite. Ce programme a aussi comme conséquence non-négligeable de permettre un soutien à l'enseignement, à la recherche et à la vie de campus via les emplois ainsi créés.

- Bonifier les mesures relatives aux frais de subsistance, notamment pour soutenir plus efficacement les étudiants qui ont des besoins particuliers comme les étudiants parents. Par exemple, on pourrait bonifier dans les frais de subsistance de l'étudiant certains frais liés à la charge de ses enfants (ex. frais de logement/résidence plus élevés). Le montant établi actuellement à 778 \$ par mois couvre difficilement le coût total des dépenses.

De plus, une portion de la somme disponible pourrait être réservée pour permettre aux étudiants à temps partiel qui répondent à des critères spécifiques de pouvoir bénéficier de frais de subsistance, notamment sous forme de bourses. Cette mesure permettrait d'adapter l'aide financière aux besoins des apprenants adultes.

- Diminuer le pourcentage de la contribution parentale, avec un ajustement en fonction du revenu. Nous croyons que cette mesure permettrait notamment de mieux soutenir certains étudiants de première génération. Plusieurs parents à revenu moyen ayant eux-mêmes des obligations financières ne peuvent verser la contribution exigée d'eux. Le taux progressif de contribution de 19 % appliqué présentement sur la première tranche de 55 200 à 72 000 \$ pourrait être réduit de façon à augmenter les ressources disponibles pour les étudiants. Si le résultat de cette baisse se traduisait sous forme de bourses il n'y aurait pas d'impact sur l'endettement étudiant.
- Majorer les frais pour le matériel scolaire et le matériel connexe afin qu'ils se rapprochent des frais encourus. L'avantage de cette mesure est son universalité d'application chez tous les bénéficiaires du système, et un appui à ceux qui sont inscrits dans des programmes où les exigences matérielles sont plus importantes.

## 2. Optimiser l'AFE

Au-delà de l'investissement du 25 M\$ supplémentaire, nous croyons qu'une réflexion plus large sur l'AFE serait pertinente. Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas du mandat du présent comité, mais croyons utile de mentionner quelques éléments qui pourraient être pris en considération si un tel exercice était mené.

Du point de vue du soutien direct aux étudiants et de son impact sur l'accessibilité et la réussite des études, voici donc quelques-uns de ces éléments. Certains auraient pour effet d'augmenter les coûts du système, alors que d'autres nécessiteraient plutôt une redistribution des enveloppes disponibles ou pourraient réduire les coûts :

- Le programme d'allocation pour les besoins particuliers devrait être bonifié de façon à y rendre admissibles les étudiants issus des clientèles dites émergentes. En effet, la situation actuelle crée une forme de discrimination envers ces étudiants, par rapport à ceux qui vivent avec d'autres déficiences reconnues. Il va de soi que ceci doit s'accompagner de balises claires.
- Plusieurs étudiants utilisent actuellement des marges de crédits ou des prêts personnels pour payer leurs études. Afin de réduire les coûts liés à l'endettement, et

pour venir en aide aux étudiants dont les parents ne contribuent pas à la hauteur nécessaire, une option serait d'offrir un prêt à la hauteur des droits de scolarité et frais afférents à tous les étudiants évalués inadmissibles au programme en raison de la contribution parentale ou du conjoint calculée. Le montant de ce prêt pourrait être versé directement aux institutions d'enseignement.

- Le gouvernement a pris la décision cette année d'indexer les droits de scolarité et les frais institutionnels obligatoires. Dans la même lignée, nous croyons qu'il serait porteur d'indexer à l'avenir ce qui peut l'être dans les programmes d'AFE, dont les dépenses, le revenu protégé et le calcul de la contribution. Ceci éviterait des désalignements du programme et l'utilisation massive des demandes dérogatoires, qui imposent aussi un coût de gestion dans le système.
- Nous croyons qu'une bonification du Programme de remise de dette pourrait avoir un impact important sur la durée des études et la diplomation, dans la mesure où les étudiants qui réussissent leur programme d'études dans les délais prescrits ont une réduction de leur prêt. Par exemple, ce programme est actuellement assorti de conditions très restrictives, comme le fait que pour en bénéficier les étudiants doivent avoir été boursiers pendant toutes leurs années d'études. Cet incitatif important n'est donc accessible qu'à un relativement faible nombre d'étudiants. Or une réduction de la durée des études s'assortit d'une réduction de la durée du besoin d'aide financière et des coûts associés.

Le programme de remboursement devrait aussi être modulé selon les revenus, afin de limiter les impacts de l'endettement étudiant. Ceci pourrait être développé en s'inspirant des meilleures pratiques dans les autres provinces canadiennes ou dans les pays où cette approche a été instaurée.

- Toujours dans le but de favoriser la réduction de la durée des études et la diplomation, il serait possible d'accorder de l'aide financière pour la réalisation de 6 crédits en deux mois au trimestre d'été. Il s'agit de la même charge de travail que 12 crédits étalés sur 4 mois pendant les autres trimestres. Encore ici, cette mesure permettrait d'être plus en phase avec la situation actuelle des étudiants, qui ne travaillent plus uniquement durant les mois d'été mais peuvent choisir de répartir différemment charge académique et charge de travail. De plus en plus d'institutions d'enseignement supérieur fonctionnent d'ailleurs maintenant sur une base annuelle. Évidemment, dans notre contexte un tel changement devrait être pris en compte dans le calcul des mois d'admissibilité à l'AFE.

Du point de vue de l'opérationnalisation de l'AFE, nous croyons que des mesures permettant une simplification du système devraient être étudiées, de façon à ce que les étudiants puissent s'y retrouver plus facilement et ainsi améliorer leur accès à des ressources auxquelles ils sont admissibles mais qu'ils ne sont présentement pas toujours en mesure de trouver. Le calcul de l'aide pourrait entre autres être simplifié. Le système des demandes dérogatoires, qui servent parfois à régler des situations moins bien couvertes par l'AFE, pourrait être revu.

En parallèle, certaines mesures pourraient être mises de l'avant pour assurer une distribution la plus équitable et utile possible des sommes disponibles. On peut entre autres penser aux

revenus des parents qui vivent à l'extérieur du pays ou à ceux des parents divorcés, qui ne sont pas toujours bien tenus en compte, ou au principe de l'autonomie automatique après la complétion de 90 crédits, alors que certains étudiants qui en bénéficient n'ont pas nécessairement de besoins réels en terme d'accessibilité financière aux études.

Il va de soi que des efforts doivent être mis de l'avant pour que les règles qui s'appliquent soient très claires et bien expliquées. L'interprétation qui en est faite par le ministère devrait être connue et ne devrait pas être modifiée en cours d'année scolaire.

### **3. Améliorer la sensibilisation des étudiants et de leurs parents**

Les coûts réels des études et le soutien financier disponibles ne sont pas les seuls éléments à considérer pour améliorer l'accessibilité financière. La perception d'inaccessibilité peut représenter une barrière tout aussi importante. C'est pourquoi nous croyons que des efforts doivent être investis dans la sensibilisation et l'éducation des futurs étudiants et de leurs parents. Ceci est particulièrement vrai pour les étudiants dits de première génération, incluant notamment plusieurs autochtones, en particulier pour ceux qui sont confrontés à des facteurs socioéconomiques défavorables. C'est pourquoi nous proposons de mener une réflexion visant à trouver des façons :

- D'améliorer la perception des jeunes et de leurs parents quant aux coûts réels des études et à l'aide financière disponible.
- De mettre des initiatives de l'avant pour encourager les parents à économiser en vue d'une contribution aux études futures de leurs enfants. Ceci pourrait inclure notamment des campagnes de sensibilisation, une révision des incitatifs fiscaux pour l'épargne-études des parents et des connaissances sur les montants d'épargne nécessaires.
- D'augmenter le niveau de littératie financière des étudiants par la mise sur pied et la dissémination d'outils à cet effet.

## **Conclusion**

L'Université de Montréal est la plus grande université au Québec. Elle joue un rôle fondamental dans le développement de la société québécoise. En proposant des mesures pour la mise en œuvre de la bonification de 25 M \$ des programmes de l'AFE, ainsi que des éléments de qu'une réflexion plus large sur l'AFE et sur les perceptions des futurs étudiants et de leurs parents, nous démontrons notre volonté de participer à l'amélioration de l'accessibilité au réseau d'enseignement supérieur québécois et à la réussite des étudiants.

L'Université de Montréal demeure à la disposition du président du chantier sur le l'Aide financière aux études pour discussion.